

Vers une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick :

Changements climatiques



Qu'est-ce que le climat?

Le climat correspond aux conditions météorologiques moyennes dans une région sur une période donnée, entre autres la température, les précipitations, l'ensoleillement, l'humidité et le vent.

Que sont au juste les changements climatiques?

Par changements climatiques, on entend un changement des régimes météorologiques mondiaux ou régionaux, particulièrement manifeste depuis le milieu ou la fin du XX^e siècle.

Les changements climatiques sont causés par la hausse des concentrations de gaz à effet de serre (GES) qui captent la chaleur, entre autres le dioxyde de carbone et le méthane. Ces gaz sont libérés dans l'atmosphère terrestre quand des combustibles et carburants fossiles (comme le charbon, l'essence, le mazout de chauffage et le gaz naturel) sont utilisés.

Quels sont les facteurs qui contribuent à ce phénomène?

Différentes activités humaines sont une source croissante d'émissions de GES. En voici des exemples :

- les émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion de combustibles et carburants fossiles à des fins de transport et de production d'énergie;
- les émissions de méthane provenant des animaux, de l'agriculture et de la décomposition ainsi que les émissions fugitives de gaz naturel;
- le défrichement de manière non durable de forêts qui stockent le carbone;
- les émissions d'oxyde d'azote provenant de processus chimiques et d'engrais;
- les émissions d'hydrofluorocarbures (HFC), les substituts des CFC utilisés pour la réfrigération et à d'autres fins.

Répercussions des changements climatiques au Nouveau-Brunswick

Les effets des changements climatiques sont de plus en plus évidents au Nouveau-Brunswick.

La fréquence des dégels hivernaux et l'intensité des épisodes de précipitations ont augmenté. L'accumulation moyenne de neige a diminué de 25 pour cent dans le Nord et de 50 pour cent dans le Sud.

Au cours des 100 dernières années, le niveau de la mer a monté d'environ 30 cm au Nouveau-Brunswick. Une autre hausse de 50 à 60 cm est prévue d'ici 2100.

Les effets de la hausse du niveau de la mer, de l'érosion côtière et des ondes de tempête se manifestent principalement dans les communautés et les entreprises des zones côtières du Nouveau-Brunswick. Cependant, les communautés et entreprises situées à l'intérieur des terres ressentent aussi des effets comme des inondations et des embâcles.

La province peut s'attendre à un risque accru de problèmes de santé liés à la chaleur, à de nouveaux ravageurs et espèces envahissantes, à des dommages causés par des inondations, aux effets de vents extrêmes et au givrage d'arbres et de lignes électriques.

Des efforts ambitieux de réduction des émissions de GES sont nécessaires pour empêcher une hausse de plus de 2 °C de la température moyenne mondiale, qui aurait des conséquences irréversibles et catastrophiques. À cause de régimes climatiques régionaux, les répercussions devraient se faire sentir deux ou trois fois plus vite dans les régions septentrionales de la planète, notamment au Canada. Le Nouveau-Brunswick fait déjà l'expérience de cette tendance climatique et doit donc prendre des mesures pour s'adapter aux effets des changements climatiques.

Adaptation aux changements climatiques

L'adaptation aux changements climatiques consiste à modifier notre façon de penser, nos décisions et nos activités en raison de changements observés ou attendus du climat.

Les gens au Nouveau-Brunswick s'adaptent déjà aux effets actuels et prévus des changements climatiques. Voici des exemples des mesures qui sont prises :

- protection ou déplacement de bâtiments pour éviter les dommages causés par des inondations;
- installation de barrières et utilisation d'autres méthodes anti-érosion;
- enlèvement et taille des arbres à proximité des lignes électriques;
- diminution du temps passé au soleil et utilisation d'un écran solaire;
- achat de génératrices et de provisions en cas de tempêtes et de pannes de courant;
- conception de systèmes de drainage pluvial capables de recevoir les eaux de précipitations plus abondantes dans les collectivités et sur les routes.

Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques

Le Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques fait état de l'engagement à long terme de la province à contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux, régionaux et nationaux de réduction des GES. Le plan d'action contient également des stratégies d'adaptation aux changements climatiques s'appuyant sur des mesures pour augmenter la résilience de nos collectivités, de nos entreprises, de nos infrastructures et de nos ressources naturelles. Agir sans tarder et s'adapter aux changements climatiques est beaucoup plus efficace et moins coûteux que de faire face a posteriori aux effets du climat.

Les efforts du Nouveau-Brunswick pour lutter contre les changements climatiques sont couronnés de succès. Depuis 2001, les émissions totales de gaz à effet de serre dans la province ont reculé de 35 pour cent.

Les changements climatiques sont autant un risque qu'une occasion à saisir pour les collectivités et les secteurs des ressources au Nouveau-Brunswick. Pour réduire les risques et tirer parti des occasions qui se présentent, nous devons prendre toute la mesure des défis que constituent les changements climatiques et adopter des démarches réalistes pour y faire face.

Pour en savoir plus, communiquez avec le :

Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick
Environnement et Gouvernements locaux

C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Site Web :
www.gnb.ca/changementsclimatiques

Tél. : 506-453-2690